

ELECTIONS A LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'ARDECHE

AFFICHAGE DES LISTES ELECTORALES PROVISOIRES

AVIS

Les listes électorales provisoires pour les élections à la Chambre d'agriculture de l'Ardèche sont à la disposition du public jusqu'au **15 octobre 2018**.

En application des articles R511-19 et R511-20 du code rural et de la pêche maritime, toute personne qui s'estime indûment omise peut demander son inscription sur la liste à la commission d'établissement des listes électorales.

Tout électeur inscrit sur une des listes du département peut également demander l'inscription d'une personne omise.

Ces réclamations doivent être transmises par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, avant le **16 octobre 2018** à :

Madame la présidente
Commission d'établissement des listes électorales
Préfecture de l'Ardèche
Bureau des élections et de l'administration générale,
Rue Pierre Fillat – BP 721
07000 PRIVAS Cedex